

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du Gouvernement pour ce qui a trait aux actions menées en faveur des membres de notre communauté nationale à l'étranger et en vue de renforcer davantage les liens de nos ressortissants avec leur pays d'origine.

Il est proposé à nos concitoyens résidant à l'étranger, sur initiative de Monsieur le Secrétaire d'Etat Chargé de la Communauté Nationale à l'Etranger, une formation professionnelle dispensée par le Ministère de la formation et de l'Enseignement professionnels pour la rentrée professionnelle de Septembre 2013 et/ou février 2014.

Cette formation se déroulera en mode résidentiel, c'est-à-dire dans les établissements du Ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels (MFEP) et plus précisément dans les structures d'accueil de ce Ministère situées dans les Wilayas d'Alger, Blida, Oran, Constantine et Sétif.

L'hébergement et la restauration des candidats retenus sont pris en charge par les structures d'accueil du MFEP.

Cette formation concerne les niveaux suivants :

- * Formation de 18 mois sanctionnée par un diplôme de Certificat d'Aptitude professionnelle(CAP).
- * Formation de 24 mois sanctionnée par un diplôme de Brevet de technicien (BT)
- * Formation de 30 mois sanctionnée par un Brevet de Technicien Supérieur (BTS)

Les filières de formation proposées sont:

- * Brevet de Technicien Supérieur en Automatismes et Régulation (Branche professionnelle : Electricité – Electronique).
- * Brevet de technicien supérieur en Conducteur de Travaux bâtiment (Branche professionnelle : Bâtiment et travaux publics).
- * Brevet de technicien Supérieur en Contrôle de Qualité dans les industries Agroalimentaires (Branche professionnelle : Industrie agro- alimentaire).
- * Brevet de Technicien Supérieur en installation et Maintenance des équipements de froid et climatisation (Branche professionnelle : Electricité électronique).
- * Brevet de Technicien Supérieur en Maintenance de véhicules légers (Branche professionnelle : Mécanique Moteurs Engins).
- * Brevet de technicien Supérieur en Voieries et réseaux divers (Branche professionnelle : Bâtiment et Travaux Publics).
- * Brevet de Technicien Supérieur production mécanique/usinage (Branche professionnelle : Construction Mécanique et Sidérurgique).

- * Brevet de technicien Supérieur en Electronique Industriel (Branche professionnelle : Electricité -Electronique- Energétique).
- * Brevet de technicien Supérieur en Maintenance des Equipements informatiques et bureautiques (Branche professionnelle : Electricité Electronique)
- * Brevet de technicien (BT) en Electronique Automobile.
- * Brevet de technicien (BT) en Assistant Multimédia.
- * Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en Installations sanitaires et Gaz.

Tout concitoyen et toute concitoyenne résidant au Japon et âgé (e) de 16 ans révolus peut postuler à cette formation s'il (elle) remplit les conditions liées au niveau d'instruction pour chaque palier de formation.

Les jeunes intéressé(e)s sont invité (e)s à s'adresser à l'Ambassade pour, dans une première étape, effectuer une pré-inscription selon la fiche disponible au niveau de notre site internet également téléchargeable sur le site internet de Monsieur le Secrétaire d'Etat: <http://seccne.mae.dz>

De plus amples informations au sujet des modalités pratiques de cette formation seront incessamment communiquées à travers le site web du Secrétariat d'Etat et le site de l'Ambassade.

Les membres de la communauté nationale intéressés par cette formation peuvent également demander les informations qu'ils souhaitent, à ce sujet, au SECCNE à l'une des adresses électroniques suivantes: communauté-info@mae.dz ou djalila-info@mae.dz.

Tokyo, le 30 août 2013